

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 5 août 2024, à 19h00, à la salle du conseil,
située au 1010, chemin Ste-Claire, Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Réjean Fournier	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Natasha Pagé	Directrice générale
Est absente :	Nancy Carles	Secrétaire-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

2024-08-159 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M^{me} Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

2024-08-160 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, l'ordre du jour du 5 août 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-08-161- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 8 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-08-162 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2024

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, le procès-verbal du 22 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-08-163 - COMPTES À PAYER

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Salaires de juillet 2024:	\$ 69 534.79
Prélèvements :	\$ 115 516.60
Chèques	\$ 126 615.00
TOTAL de juillet 2024 :	\$ 311 666.39

Natasha Pagé,
Directrice générale

2024-08-164 – RETOUR EN APPEL D’OFFRE POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l’unanimité des conseillers de refaire la procédure pour l’appel d’offre du contrat de déneigement.

2024-08-165 – EMBAUCHE DE M. THOMAS BROUILLETTE POUR LE POSTE D’AIDE À LA VOIRIE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de M. Thomas Brouillette au poste d’aide à la voirie.

2024-08-166 – EMBAUCHE DE M^{ME} CAMILLE BOURQUE AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de M^{me} Camille Bourque au poste de bibliothécaire et ce à compter du 3 septembre 2024.

2024-08-167 – RÉOLUTION D’APPROBATION DE DÉPENSE POUR L’AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BUREAUX

Il est proposé par le conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyé par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l’unanimité des conseillers, d’adopter et d’autoriser une dépense maximale de 33 000,00 \$ plus taxes pour l’aménagement de nouveaux bureaux dans l’ancien local de la bibliothèque.

2024-08-168 – VARIA

2024-08-169 – PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Hémond demande pourquoi la municipalité fait affaire avec la SPCA, étant donné qu’on lui a indiqué qu’il devait attacher son chien.

M. Desrochers s’inquiète du déneigement si nous ne recevons pas de nouvelles soumissions.

2024-08- 170- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l’unanimité des conseillers que l’ordre du jour étant épuisé, l’assemblée est levée à 19h50.

M^{me} Natasha Pagé
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.